

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc, le 19 DEC. 2017

Direction des relations avec les  
collectivités territoriales

Bureau du contrôle budgétaire et des  
dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Mme P. PERREUR  
Tél : 02.96.62.43.87  
pascaline.perreur@cotes-  
darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

- Mesdames et Messieurs les Maires
- Mesdames et Messieurs les Présidents des  
établissements publics de coopération intercommunale

*Pour information*

- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
- Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

**OBJET :** Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des déclarations

**REFER :** Mon courrier du 13 novembre 2017

Par courrier cité en référence, je vous informais qu'à compter du 1er janvier 2018, les déclarations annuelles et complémentaires de support publicitaire devraient être réalisées par le biais du formulaire Cerfa dédié (n°15702\*01).

En raison du retard pris dans la publication de l'arrêté ministériel fixant le modèle de déclaration des supports publicitaires, le formulaire précité n'aura pas de caractère obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Toutefois, les entreprises qui le souhaitent, peuvent utiliser ce formulaire dans l'attente de la publication de l'arrêté.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire générale,



Béatrice OBARA